



Changements aux règlements de la Série Élite

Saison 2020-2021 seulement

Deux comités compétitions (un pour les championnats Tankard et Scotties et l'autre pour les championnats seniors et maîtres) ont été formés récemment pour analyser l'organisation de ces championnats de façon générale et réviser le processus de qualification pour la saison 2020-21 exclusivement. Chaque comité était composé des joueur/joueuses, un représentant du conseil d'administration de Curling Québec ainsi que la directrice des compétitions. Leurs recommandations ont été présentées à la rencontre du conseil d'administration du 9 septembre et voici les changements qui ont été approuvés pour la saison à venir :

Circuit provincial

- Sections hommes et femmes : Les points accumulés cette année ne seront pas considérés pour la qualification au championnat provincial 2021 ni pour la finale du circuit. Les points accumulés cette année seront cependant ajoutés aux points de la course aux points de la saison 2021-22. La période déterminée pour la course aux points en 2021-22 sera donc du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} décembre 2021.
- Section senior : Statu quo (les points pourront être accumulés du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020)

Finale du circuit

- Section hommes : Seront invitées les seize (16) meilleures équipes en fonction du pointage individuel de chaque joueur (et non des points d'équipe comme à l'habitude) accumulés lors des trois (3) dernières saisons. Les plus jeunes compétiteurs qui étaient d'âge junior durant cette période se verront attribuer des points selon leurs résultats obtenus au provincial U-18 et U-21. De plus, $\frac{3}{4}$ de la bourse totale sera remise en bourse cette année alors que le $\frac{1}{4}$ supplémentaire sera ajouté à la bourse de la finale du circuit 2021 pour assurer un montant global intéressant l'année prochaine également. Advenant le cas où la finale du circuit devait être annulée, le laisser-passer au championnat provincial serait alors en jeu lors du tournoi de qualification Tankard prévu en décembre.
- Section senior hommes : Les six (6) meilleures équipes au classement officiel de la saison 2019-2020 ainsi que les deux (2) meilleures équipes au classement officiel de la saison 2020-21 seront invitées. Exceptionnellement cette année, les points accumulés lors du Challenge Casino de Charlevoix seront considérés pour la finale du circuit, même si les délais entre ces deux (2)



tournois sont extrêmement courts. Advenant le cas où la finale du circuit était annulée, le laissez-passer au championnat provincial serait alors offert à l'équipe championne de 2020 si un minimum de trois (3) membres de l'équipe originale étaient toujours des membres actifs au sein de l'équipe.

- Section femmes : Puisqu'il n'y a pas eu de classement officiel (points) au cours des dernières années, les laissez-passer seront octroyés en fonction des résultats obtenus lors des championnats provinciaux Scotties des trois dernières années. Par souci d'équité, les points seront calculés sur une individuelle et non par équipe. Les quatre (4) meilleures équipes seront donc qualifiées selon le cumulatif des pointages individuels suivants :

Chaque victoire – tournoi à la ronde	2 points
Médaille de bronze	5 points
Médaille d'argent	7 points
Médaille d'or	10 points
Participation au championnat canadien junior	7 points

Championnats provinciaux

- Senior masculin, senior féminin et maîtres féminin : Dans l'éventualité où une ou des région(s) n'étaient pas en mesure de désigner une équipe représentante pour le championnat provincial, le premier laissez-passer disponible serait alors offert à l'équipe championne du provincial 2020 (si un minimum de trois (3) membres de l'équipe originale sont toujours des membres actifs de la formation).
- Maîtres masculin : Un des laissez-passer normalement accordé à la région ayant le plus d'inscriptions par pro rata sera attribué à l'équipe championne du provincial de l'année précédente si un minimum de trois (3) membres de l'équipe originale sont toujours des membres actifs de la formation. Ce changement sera permanent à compter de la saison 2020-21.
- Scotties : Si plus de dix (10) équipes féminines sont inscrites pour le championnat, la qualification s'effectuera alors comme suit :
 - 1 laissez-passer alloué lors de la finale du circuit provincial
 - 5 laissez-passer octroyés selon le système de pointage individuel sur 3 saisons tel que décrit plus haut pour la qualification pour la finale du circuit.
 - 4 laissez-passer disputés lors du tournoi de qualification (décembre)



- Tankard : Considérant que le système de pointage canadien CTRS est temporairement suspendu et que nous prévoyons moins d'événements sur le circuit provincial québécois cette année, des laissez-passer (8) seront octroyés en fonction du pointage individuel de chaque joueur obtenu lors des 3 dernières saisons. Les quatorze (14) équipes participantes seront alors déterminées comme suit :
 - 1 laissez-passer pour le vainqueur de la finale du circuit provincial
 - 1 laissez-passer pour une élimination région hôte
 - 4 laissez-passer alloués lors du tournoi de qualification Tankard (décembre)
 - *8 laissez-passer octroyés selon le pointage individuel de chaque joueur obtenu lors des trois (3) dernières saisons

*Afin de pouvoir obtenir une qualification par les points, l'équipe doit minimalement participer à 3 tournois reconnus avant le 1^{er} décembre 2020.